

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

Main audit 2024

PAFC CONGO BASIN

Industrie Forestière de Ouessou

Client number:	898195
Name contact person:	Mr Tom Van Loon & Mr Antoine Couturier
Address:	B.P. 135 - Ouessou – Republic du Congo
Phone:	+41 41 767 03 81
Mobile:	
Fax:	
E-mail:	
Name/location of forest area(s):	UFA 1 Industrie Forestière de Ouessou Forest : UFA NGOMBE, District de Mokeko, Département de la Sangha Republic du Congo
Registration the certificate code:	CU-PAFC/FM-898195
date of certificate issued:	20/03/2024
Certificate expiry date:	
Scope and application camp	NORM -001-2019-1 gestion durable des forets PEFC-STD-2001-2020 Trademarks Rules-Requirements.
Normative point excluded	NA

Date and duration of the audit:	08.01-15.01.2024
Date when the public summary was last updated:	21/03/2024

Certificate issued: 21/03/2024

Address: Piazzale Filippo il Macedone, 89 – 00124 Roma

Phone: +39 06 877 58 816

Website: www.controlunionitalia.com

Certifier: Antonio Giuliano

(Contact): +39 06 877 58 816

Table of contents

1. INTRODUCTION	3
2. REPORT	3
3. CONVERSION TABLE	4
4. DESCRIPTION OF FOREST INVENTORY	4
4.1 CERTIFIED AREA, FOREST, LAND USE HISTORY AND REGIONAL CONTEXT	4
4.2 CONTROL SYSTEM	11
4.3 SUMMARY OF THE MANAGEMENT PLAN	12
4.3.1 Company history	12
4.3.2 Management objectives	12
4.3.3 Forest resources	13
4.3.4 Governance structures	14
4.3.5 Implementation of silvicultural and/or other management systems	15
4.3.6 Protecting the environment	16
4.3.7 Management strategy for the identification and protection of rare, endangered and endangered species	17
4.3.8 Control procedures	17
5. STANDARDS	17
5.1 STANDARDS USED	ERRORE. IL SEGNALIBRO NON È DEFINITO.
6. ASSESSMENT PROCESS	17
6.1 AUDIT TEAM AND QUALIFICATIONS	17
6.2 DESCRIPTION OF THE AUDIT (<u>MAIN AUDIT-SURVEILLANCE- RENEWAL AUDIT</u>)	18
6.3 QUESTIONS FROM STAKEHOLDERS	11
6.4 OVERVIEW OF THE CHECKED REQUIRMENTS	12
7. OBSERVATIONS	29
7.1 NONCONFORMITIES AND REQUESTS FOR CORRECTIVE ACTION	14
7.1.1 Overview of nonconformities identified during the previous assessment	30
7.1.2 Nonconformities identified during the ongoing assessment	31
7.2 OBSERVATIONS	33
7.3 PROBLEMS THAT ARE DIFFICULT TO ASSESS	34
7.4 COMPLAINTS	34
8. PROPOSAL FOR CERTIFICATION	34
8.1 STATEMENT	34
8.2 CERTIFICATION CONDITIONS	35
9. TRACKING, TRACING AND IDENTIFICATION OF GOODS 18	ERRORE. IL SEGNALIBRO NON È DEFINITO.
10. IMPLEMENTATION AGREEMENT	36
ANNEX I: CHECKLIST USED FOR ANNUAL SUPERVISION (CONFIDENTIAL)	20
APPENDIX II: LIST OF STAKEHOLDERS	21

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

1. Introduction

Control Union Certifications (CUC), member of Control Union, is an international inspection and certification body and is FSC accredited (FSC - ACC -019 [FSC ® Trademark License Code A 000507]) in the field of FSC Forest Management, Controlled Wood and Chain of Custody certification worldwide and is awaiting accreditation under the PAFC Congo Basin certification scheme.

Based on the information provided by the auditor and the client, the certification body reviews and evaluates all the information provided and certifies the product when all conditions of the rules are met. The result of the assessment is documented in Chapter 8. Audit work by an auditor and certification by a certification body are clearly separated activities.

2. Report

This report is the result of a certification assessment conducted by an independent panel of experts representing Control Union Certifications. The purpose of the evaluation was to assess the environmental, economic and social performance of *Industrie Forestière de Ouesso based on the* PAFC Timber Certification Scheme. The report has been prepared in accordance with the standard Gestion durable des forêts – Exigences NORM-001-2019-1

The first part (Chapters 1-8) is a public summary of the report, which can be published in the PAFC Registered Certificates database (if applicable). The full report can only be viewed by authorized employees and reviewers of Control Union and PAFC who are bound by confidentiality agreements.

In the event of any complaints or appeals regarding CUC findings and certification decisions, the Dispute Record and Form are available on the Link <https://certifications.controlunion.com/en/complaints-claims-and-appeals> and can also be provided upon request.

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

3. Conversion table

The data presented in this report must be presented in metric units. If non-metric units are used, the following conversion factors must be applied.

Metrics	Imperial	Metrics	Imperial
Length		Area	
25.4 mm=0.0254 m	1 inch	6.45 cm ² \u003d 0.00065 m ²	1 sq. inch
10000 m	39.37 inches	1000 cm ²	0.1550 sq. inch
30.48cm=0.3048m	1 foot = 12 inches	0.09290 m ²	1 sq. foot
1000 m	32808 feet	10000 m ²	10,764 sq. feet
0.9144 m	1 yard = 3 feet	0.8361 m ²	1 square yard
1.6093km=1609.3m	1 mile	10000 m ²	1 1960 sq. yard
1000 km	0.6214 miles	5900 km ²	1 sq. mile
		10000 km ²	0.3861 sq. miles
Weight		Volume	
28 350 g	1 oz	0.02832m ³	1 cubic foot
1 g=0.001 kg	0.035274 oz	10000 m ³	35,315 cu. feet
0.45359 kg	1 pound	0.7646 m ³	1 yard
1 kg	2 2046 ponds	10000 m ³	13080 yd cu.
1016 tons	1 long ton	0.56826 l	1 pint
1000 tons	0.9842 long tons	1 l \u003d 0.001 m ³	1.75976 pints
		4546 l	1 gallon
		1 l	0.21997 gal

4. Forest Management Description

4.1 Certified area, forest, land use history and regional context

Changes compared to the previous audit: ☐

Basic quantitative information

Certificate type			
☒	One FMU		
☐	Multiple FMUs		
Forest zone			
boreal ☐	Moderate ☐	Subtropical ☐	Tropical ☒
Total number of FMUs under the certificate: 1			
Number of FMUs per volume:			
Less than 100 ha		1000-10 000 ha	
100-1000 ha		Over 10,000 ha	1
General area forests:			
☒	Private control:		
☐	State ruled:		
☐	Community manages:		

Certified forest area

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

FMU name	Area (ha)	A place location	
		Latitude N /S	Longitude E/W
INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO	1159643	0.988682	15.991584

FMU classification

FMU name	Area (ha)						Total
	Production Natural Forest (not plantation)	Production plantation	Conservation / protection	Water	Non forest area	Other	
	798 182		311 699			49 762	1159643
General area							

List of product categories to be included in the scope of a joint FM / COC certificate (available for sale as PAFC certified products) and a list of major commercial timber and non-timber species:

Product Category	Botanical (Latin) name	General trading title
☒ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Tieghemella africana</i>	DOUKA
☒ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Afzelia bipindensis</i> Harms	DOUSSIE
☐ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	AYOUS
☐ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Albizia adianthifolia</i> , <i>A. glaberrima</i>	IATANDZA
☐ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Aningeria robusta</i> , <i>A. altissima</i>	ANIEGRE
☐ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Alstonia boonei</i> De Wild. <i>Alstonia congensis</i> Engl	EMIEN
☐ W1.1 Roundwood (logs)		
☐ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Anopyxis klaineana</i> (Pierre) Engl.	BODIA
☐ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Autranella congolensis</i>	MUKULUNGU
☐ W1.1 Roundwood (logs)		
☐ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Beilschmiedia obscura</i> , <i>B. congolana</i> ; <i>B. fulva</i>	KANDA
☐ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Chrysophyllum beguei</i> Aubr	LONGUI BEGUEI
☐ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Chrysophyllum lacourtianum</i> De Wild	LONGUI ABAM
☐ W1.1 Roundwood (logs)	<i>Copaifera mildbraedii</i>	ETIMOE
☐ W1.1 Roundwood (logs)		

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Diospyros crassiflora</i>	EBENE NOIR
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Swartzia fistuloides</i>	PAU ROSA
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Entandrophragma candollei</i>	KOSIPO
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	SAPELLI
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Entandrophragma utile</i>	SIPO
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Milicia excelsa</i>	IROKO
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Zanthoxylum heitzii</i> , <i>Zanthoxylum gillettii</i> (De Wild.) <i>P.G. Waterman</i>	OLON
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Terminalia superba</i>	LIMBA/FRAKE
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Erythrophleum ivorense</i>	TALI
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	LIMBALI
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Guarea cedrata</i>	BOSSE CLAIR
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Staudtia stipitata</i>	NIOVE
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	PADOUK ROUGE
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Klainedoxa gabonensis</i>	EVEUS
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Khaya anthotheca</i>	ACAJOU
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Amphimas pterocarpoides</i> , <i>A. ferruginea</i>	LATI
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	DABEMA
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Lophira alata</i>	AZOBE
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Lovoa trichilioides</i> Harms	DIBETOU
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Gambeya perpulchra</i> ; <i>G. africana</i>	LONGHI BLANC (F.R.)
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Millettia laurentii</i> De Wild.	WENGÉ
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Nauclea diderrichii</i>	BILINGA
☐	W1.1 Roundwood (logs)	<i>Pericopsis elata</i> (Harms) van Meeuwen	AFRORMOSIA

Volumes of commercial wood/ non-timber forest products harvested

Botanical (Latin) name	General trading title	AAC* AAC 2021 achèvement fûts	AAC* (m³) 2022	AACP**	Actual harvest 2022 (m³)	Projected harvest for the next year (m³)
<i>Khaya anthotheca</i>	ACAJOU		0	0	0	0
<i>Aningeria robusta</i> , <i>A. altissima</i>	ANIEGRE		0	0	0	0
<i>Triplochiton scleroxylon</i>	AYOUS		0	0	0	0
<i>Guarea cedrata</i>	BOSSE CLAIR	468	62 172	0	40 615	69 252
<i>Lovoa trichilioides</i> Harms	DIBETOU	0	984	0		4 152
<i>Tieghemella africana</i>	DOUKA	0	0	0	0	0
<i>Afzelia bipindensis</i>	DOUSSIE	50	1738	0	219	2100
<i>Milicia excelsa</i>	IROKO	247	7644	0	6409	3757
<i>Swartzia fistuloides</i>	PAU ROSA		0	0	0	0
<i>Entandrophragma cylindricum</i>	SAPELLI	1044	99522	0	98326	56358
<i>Entandrophragma utile</i>	SIPO	630	8148	0	6104	14091

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

<i>Millettia laurentii</i>	WENGE		78887	0	8949	61419
<i>Lophira alata</i>	AZOBÉ	1543,5	56112	0	36592	65016
<i>Nauclea diderrichii</i>	BILINGA	104	13715	0	4154	12077
<i>Anopyxis klaineana</i>	BODIOA		13100	0	0	34490
<i>Piptadeniastrum africanum</i>	DABEMA		5490	0	0	10600
<i>Diospyros crassiflora</i>	EBENE NOIR	30	640	0	35	3260
<i>Alstonia congensis, A. boonei</i>	EMIEN		8270	0	0	3450
<i>Copaïfera mildbraedii</i>	ETIMOÉ		1610	0	437	6590
<i>Klainedoxa gabonensis</i>	EVEUSS		39260	0	0	59020
<i>Albizia adianthifolia, A. glaberrima</i>	IATANDZA	100	3030	0	1 532	5600
<i>Beilschmiedia obscura, B. congolana; B. fulva</i>	KANDA	100	74170	0	19199	46180
<i>Entandrophragma candollei</i>	KOSIPO	945	30365	0	26988	51801
<i>Amphimas pterocarpoides, A. ferruginea</i>	LATI		9710	0	0	19590
<i>Terminalia superba</i>	LIMBA (FRAKE)	460	28810	0	1908	13450
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	LIMBALI	30	13470	0	1072	8530
<i>Chrysophyllum lacourtianum De Wild.</i>	LONGHI ABAM		342	0	0	1062
<i>Chrysophyllum beguei Aubr</i>	LONGHI BEGUEI		17451	0	0	21168
<i>Gambeya perpulchra; G. africana</i>	LONGHI BLANC		657	0	0	837
<i>Staudtia stipitata</i>	NIOVE		5590	0	60	16980
<i>Autranella congolensis</i>	MUKULUNGU			0	0	361
<i>Zanthoxylum heitzii, Zanthoxylum gillettii (De Wild.) P.G. Waterman</i>	OLON		12 430	0	2780	12860
<i>Pterocarpus soyauxii</i>	PADOUK ROUGE	1378	16731	0	7889	34970
<i>Erythrophloeum ivorense</i>	TALI	2261	110 457		30967	110647
Total		9391	720 543 m3	0	294 234 m3	749 667 m3

* Approximate estimated annual cutting area (cubic meters of roundwood) by species

** Approximate annual commercial non-timber forest products production by product type.

Assumptions on which estimates are based.

La possibilité Annuelle de coupe est définie par le moyen d'un inventaire périodique. Un suivi annuel est effectué par l'équipe de l'entreprise sur la base duquel est élaboré les documents annuels appelés « Plan Annuel d'Exploitation (PAE) ». Ce document, après approbation par les autorités légales, énumère la quantité autorisée de chaque espèce et mentionne également les mesures de restrictions possibles des activités de récolte. A la fin de chaque mois, la société met en place et envoie aux autorités locales le document "Déclaration de production" où est documentée la quantité effectivement récoltée. Le

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

document "Déclaration de production" est la preuve que le volume récolté est celui indiqué dans le document "Plan Annuel d'Exploitation" et que la récolte est donc effectuée conformément à la loi.

Data sources

Les hypothèses sont basées sur les inventaires d'aménagement réalisés au moment de l'élaboration du plan d'aménagement de l'UFA NGOMBE. La Méthode d'aménagement appliquée est celle par contenance avec indication des volumes. La durée de rotation, les DME-AME et la liste des essences « objectifs » ont été fixés de manière à garantir une reconstitution satisfaisante des peuplements forestiers exploitables sur la base des taux de reconstitution minimum exigés par l'Administration forestière. Les taux de reconstitution ont été calculés avec les paramètres de calcul et selon une méthode de simulation et fonction soit de la rotation soit des Diamètres Minimum d'Exploitation (DME). Les paramètres de calcul (accroissement, mortalité, dégâts d'exploitation) sont issus de la bibliographie existante.

Chemical pesticides used in the forest area

Applicability of chemical pesticides: Yes ☒ Not ☐				
Name pesticide	Applicable quantity / year	Quantity processed hectares / year	Cause use	

Social information

Number of forest workers (including contractors) working in the forest under the certificate (disaggregated by sex):		
number of employees' male gender: 1246	working women: 73	
Number of forestry accidents in the last year: 202	Serious: 4	Fatal: 0

History forest management plot

L'exploitation forestière a débuté dans l'UFA en 1983, avec la Société Congolaise des Bois de Ouessou (SCBO), société paraétatique créée quelques années plus tôt. Cette création fait partie d'un plan d'ensemble décidé par le Gouvernement de la République du Congo dans les années 70, afin de mettre en valeur la richesse forestière du Nord-Congo, et d'approvisionner en marchandises le chemin de fer (CFCO) en cours de réaligement. A l'époque, les bois du sud-est Cameroun et de la République Centrafricaine transitaient par Brazzaville, et seules deux sociétés privées, BOISSANGHA et CIB, opéraient dans la région d'Ouessou. Grâce à son partenaire (Groupe DOUMENG), la SCBO a pu obtenir des crédits importants auprès des organismes financiers internationaux (Banque Mondiale/BDEAC /Saoudi-European Bank/BNDC) pour la mise en place d'un projet industriel très ambitieux, qui fut monté entre 1985 et 1989 à 90%, mais n'a jamais été achevé entièrement. Le projet visait une intégration des activités (sciages, séchage, tranchage), mais était probablement trop ambitieux (par exemple, une chaudière de très grande capacité devait générer l'électricité pour la ville d'Ouessou, à 60 km du site). Cette Société pour des raisons diverses, a cessé ses activités d'exploitation en 1997. L'UFA Est (devenue ensuite UFA

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

Ngombé), a ensuite été attribuée à IFO, qui a racheté les actifs de la SCBO, en décembre 1999 avant de commencer l'exploitation sur l'UFA Ngombé en 2000. La Société SCBO était installée au départ à Ketta, sur la Route Nationale 2, à 20 km au sud de Ouesso. La Société SCBO n'exploitait que deux essences : Sapelli et Sipo, et essentiellement des grumes de qualité supérieure et destinées à l'exportation (pas de transformation locale).

Regional context

- *landscape context:*

L'UFA Ngombé est située au nord de la République du Congo, dans le département de la Sangha, entre les latitudes 0°27' et 1°48' Nord et les long itudes 15°20' et 16°38' Est (dans les limites définies par le Plan d'Aménagement). L'UFA Ngombé est à cheval sur les districts de Mokéko et Pikounda. Elle fait partie du Secteur Forestier Nord, Zone II (Sangha). Elle est entourée par le Parc National d'Odzala Kokoua (Ouest), par différentes UFA attribuées à la société CIB (Est), par l'UFA Tala-Tala (Nord-Ouest) et possède une limite nord constituée par la frontière du Cameroun.

L'UFA Ngombé est constituée de l'ancienne UFA Est (1,13 million d'ha), laquelle a été étendue à l'ouest sur environ 200 000 ha, la nouvelle délimitation datant de juin 2002. L'évolution des limites est illustrée par la Carte 5. Les limites officielles de l'ancienne UFA Ngombé ont été spécifiées par « l'arrêté N°2632/MEFPRH/DGEF/DF-SIAF du 6 juin 2002, définissant les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) du domaine forestier de la zone I (Ouesso) du secteur Forestier Nord et précisant les modalités de leur gestion et de leur exploitation ». Ces limites initiales ont été révisées dans le cadre de l'Aménagement de l'UFA Ngombé, suite à différentes contraintes identifiées par les études préparatoires au Plan d'Aménagement. La superficie de l'UFA Ngombé ainsi définie est de 1 159 643 ha, dont 801 716 ha en production.

L'ensemble de l'UFA est actuellement couverte par la Forêt dense ombrophile sempervirente de la région guinéo-congolaise, excepté quelques rares espaces non forestiers, savanes (SA et SA2), implantations humaines (Urb, ZA), cultures et jachères (P, C), lits des cours d'eau (Eau), Baïs et Yanga (Baï), sol nu. Dans cet espace forestier sur terre ferme (64% de la surface totale) se distinguent nettement deux grands ensembles: des forêts denses d'une part (typiquement F1, F2) qui représentent 24% de la surface totale et des forêts claires à Marantacées et de transition d'autre part (FC, FC2, Ft), qui représentent 21% de la surface totale. Il existe également différents stades d'évolution ou de dégradation de ces forêts (FD, F3, Reg, Rf ...) avec des forêts intermédiaires (F3) qui, à elles seules, représentent 17% de la surface totale. Une grande partie de l'UFA (33%) est couverte par des formations liées à des conditions écologiques particulières, notamment aux sols hydromorphes. Les formations inondées en permanence comme les marécages représentent la plus grande partie de la surface (25%), tandis que les formations inondables (Mt, M2, Li) représentent 8%. Une classification multi variables a été faite à l'aide du logiciel XLSTAT. Elle est l'un des éléments de l'étude de la biodiversité. A terme, l'intérêt d'une telle typologie est d'orienter la définition de mesures de gestion adaptées à chaque type de forêt et d'initier une véritable sylviculture. La typologie fait ressortir 20 types forestiers et permet de mieux appréhender l'écologie de certaines essences et de distinguer différents écosystèmes. Ces types forestiers sont bien corrélés avec les formations végétales issues du travail de stratification.

- *ecological context:*

L'ensemble de l'UFA est actuellement couverte par la Forêt dense ombrophile sempervirente de la région guinéo-congolaise, excepté quelques rares espaces non forestiers, savanes (SA et SA2), implantations humaines (Urb, ZA), cultures et jachères (P, C), lits des cours d'eau (Eau), Baïs et Yanga (Baï), sol nu. Dans cet espace forestier sur terre ferme (64% de la surface totale) se distinguent nettement deux grands ensembles : des forêts denses d'une part (typiquement F1, F2) qui représentent 24% de la surface totale et des forêts claires à Marantacées et de transition d'autre part (FC, FC2, Ft), qui représentent 21% de la surface totale. Il existe également différents stades d'évolution ou de dégradation de ces forêts (FD, F3, Reg, Rf ...) avec des forêts intermédiaires (F3) qui, à

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

elles seules, représentent 17% de la surface totale. Une grande partie de l'UFA (33%) est couverte par des formations liées à des conditions écologiques particulières, notamment aux sols hydromorphes. Les formations inondées en permanence comme les marécages représentent la plus grande partie de la surface (25%), tandis que les formations inondables (Mt, M2, Li) représentent 8%. Une classification multi variables a été faite à l'aide du logiciel XLSTAT. Elle est l'un des éléments de l'étude de la biodiversité. A terme, l'intérêt d'une telle typologie est d'orienter la définition de mesures de gestion adaptées à chaque type de forêt et d'initier une véritable sylviculture. La typologie fait ressortir 20 types forestiers et permet de mieux appréhender l'écologie de certaines essences et de distinguer différents écosystèmes. Ces types forestiers sont bien corrélés avec les formations végétales issues du travail de stratification.

- *social context:*

L'UFA Ngombé compte 85 villages comportant des communautés locales et peuples autochtones impactés par ses activités. Ces populations vivent essentiellement de l'agriculture et des produits prélevés de la forêt.

Ouessou, capitale régionale de près de 31 000 hab., joue un rôle important de plate-forme administrative et économique, en particulier en termes de flux commerciaux du secteur informel (viande de brousse, poisson fumé, charbon de bois,...).

Pokola, sur la rive gauche de la Sangha (et à proximité immédiate de l'UFA Ngombé), modeste camp forestier à l'installation de la CIB, comptait 12 600 hab. en mars 2003 (recensement WCS/PROGEPP). En 2020, Pokola est devenue une Commune et la population est évaluée à près de 16 000 hab. Pokola joue un rôle de poumon économique régional, mais aussi social dans la mesure où les seules grandes infrastructures sociales réellement fonctionnelles y sont concentrées (hôpital, collège,...).

- *economic context:*

Les systèmes ruraux de prélèvement, de production et de transformation identifiés dans la zone d'emprise de l'UFA Ngombé sont, globalement et par ordre d'importance

1. la chasse : La chasse est la principale activité humaine de la zone d'emprise de l'UFA Ngombé, et la principale source de protéines. La chasse est aussi la principale source de revenus monétaires des ménages (hors activité industrielle), bien que le commerce de la viande de chasse soit proscrit par la loi actuelle. D'une manière générale en zone forestière d'Afrique centrale, la vente de la viande de brousse constitue l'épine dorsale de l'économie rurale des zones forestières. Ici, cette situation économique est vraisemblablement identique sur l'ensemble des villages riverains de l'UFA Ngombé. Une exception peut être faite de certains villages spécialisés dans la pêche et de ceux en zone périurbaine de Ouesso. Pour certains villages spécialisés dans la grande chasse à but lucratif (axe Yengo à Mokouangounda), et pour un grand nombre de chasseurs spécialisés Mikaya et Ngombé, le commerce de viande de brousse est la source quasi exclusive de revenus monétaires. Ouesso joue un rôle prépondérant de plate-forme économique dans les grandes filières commerciales de viande de brousse au niveau régional, national et transfrontalier (Cameroun, RCA). Une grande partie de l'UFA Ngombé, notamment l'axe Yengo-Liouesso-Ouesso, constitue un site majeur d'approvisionnement mais aussi de convergence de ces filières marchandes. La viande de brousse qui transite ainsi par Ouesso provient très majoritairement de zones de l'UFA (notamment l'axe Yengo-Liouesso-Ouesso).

2. la pêche : L'économie commerciale de la pêche est pour l'essentiel concentrée sur l'axe de la Sangha-Ngoko et sur celui de la Lengoué, pour l'approvisionnement de Ouesso, Ngombé, Pokola et Brazzaville. Les règles et les terroirs coutumiers de pêche ne semblent plus respectés sur cet axe, par une population de pêcheurs par ailleurs majoritairement allochtone aujourd'hui. A Ngombé, trois pêcheurs maliens pratiquent une pêche semi-intensive au filet maillant, technique très prédatrice sur un cours d'eau ouvert.

3. les productions agricoles : Les systèmes de production sont représentatifs des pratiques agricoles en zone forestière d'Afrique centrale, basées sur les systèmes extensifs d'abattis-brûlis pratiqués au dépend des forêts, essentiellement secondaires, dans la mesure où la mise en place nécessite moins d'abattage. Ils sont pratiqués

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

en rotation avec des jachères ligneuses. Ces systèmes sont complétés par des jardins de case assez sommaires et des bananeraies, développés dans les arrière-cours.

4. l'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), incluant le bois de service (construction, bois de chauffage) et l'artisanat : Les produits de cueillette sont destinés à la fois à l'autoconsommation et au commerce pour procurer des revenus complémentaires. Certains PFNL, à proximité des villages, sont ponctuellement d'un usage potentiellement concurrentiel avec l'exploitant, et source de conflits potentiels : c'est le cas de pieds de Sapelli, dont les chenilles sont très recherchées par les villageois pour la consommation propre ou la vente.

5. l'élevage : L'élevage est une activité limitée (la grande majorité des éleveurs ont moins de dix animaux) et essentiellement masculine. Il s'agit généralement d'un petit élevage de case (volailles, moutons et cabris), avec un rôle principal de relation et de régulation sociales. Cependant, on observe un développement progressif de l'élevage de production alimentaire et commerciale (volailles, ovins, caprins et quelques porcins), tant à Ngombé que dans quelques villages riverains désenclavés d'où le marché de Ouesso est accessible (cas de Sangha-Palm).

- *legislative, administrative and land use context:*

La gestion du patrimoine forestier national est du ressort du Ministère de l'Economie Forestière (MEF), institution faisant partie du Gouvernement de la République du Congo, qui compte trente-cinq Ministères. Le Ministère de l'Economie Forestière est structuré comme suit (depuis 2004) :

- un Cabinet du Ministre ayant à sa tête un Directeur ; des Directions rattachées (Direction Etudes et Planification, Direction Informatique, ...) ;

- une Direction Générale de l'Economie Forestière avec quatre Directions Centrales et des Services. On distingue les Directions Centrales suivantes :

- la Direction des Forêts ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction de la valorisation des ressources forestières et ;
- la Direction de la Faune et des Aires protégées.

- une Direction Générale de l'Environnement comprenant des Directions Centrales et des Services ;

- une Inspection Générale de l'Economie Forestière avec trois inspections divisionnaires et sept divisions ;

- des Directions Départementales de l'Economie Forestière et de l'Environnement avec des services et des Brigades de l'Economie Forestière dans les principaux centres administratifs du pays ;

- trois Services Nationaux autonomes : o Service National de Reboisement (S.N.R.), o

- Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (C.N.I.A.F),
- Service de Contrôle des Produits Forestiers et Fauniques à l'Exportation et à l'Importation (SCPFFEI) avec des Antennes dans les localités productrices de bois d'œuvre ;

IFO étant implantée dans le Département de la Sangha et les Districts de Mokéko et Pikounda, elle est sous la tutelle, au niveau de l'Administration forestière locale, de la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Sangha et des Brigades Forestières de Mokeko et Pikounda

4.2 Control system

Changes compared to the previous audit: ☐

IFO s'approvisionne uniquement du bois venant de l'UFA Ngombé qui fait l'objet de la certification. Par conséquent, les risques de mélanges de produits certifiés et non certifiés sont moindres.

Pas de mesures de ségrégation spécifiques mises en place puisque IFO ne s'approvisionne que de l'UFA Ngombé faisant l'objet de la certification et 100% Certifié.

Comme indiqué précédemment, la totalité de l'UFA Ngombé est certifiée FSC, de sorte que le risque d'un mélange avec des produits externes est très minimale. En outre, l'entreprise a mis en place la procédure traçabilité de produits qui garantit le suivi du produit de la forêt à la vente. Grâce à cette

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

procédure et au système Gestbois, tous les aspects de la traçabilité, de l'identification et des enregistrements sont pris en compte. Au cours de l'audit, l'efficacité de la procédure a été testée avec succès sur quelques grumes présentes dans le parc à grumes ou pris depuis des souches abattues.

4.3 Executive Plan Summary

Changes compared to the previous audit: ☐

4.3.1 history of the company

La société IFO (Industrie Forestière de Ouesso) s'est installée officiellement au Congo le 14 décembre 1999, date de la signature du contrat de Transformation industrielle des Bois entre le Gouvernement Congolais et la Société IFO, filiale Congolaise du Groupe DANZER, approuvé par arrêté n°1725IMEFPRH/DGEF/DF-SGF du 14 décembre 1999.

Pour donner suite à la publication de la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier, IFO a préparé le plan d'aménagement de l'UFA Ngombé de 2001 à 2007.

IFO a son plan d'aménagement validé par l'administration forestière, en réunion avec les organisations de la société civile et les communautés locales et peuples autochtones (CLPA) le 27 novembre 2007. Ce plan d'aménagement a été approuvé par le gouvernement en conseil des ministres, par décret N° 2009-210 portant approbation du plan d'aménagement de l'UFA Ngombe, situé dans la zone II Sangha du secteur forestier nord.

Le Contrat de Transformation industrielle signé entre le gouvernement et la société a été converti en Convention d'Aménagement et de Transformation (CAT) conformément à l'article 177 de la loi suscitée, puis publié au journal officiel de la République du Congo, le 31/12/2008. Cette CAT a fait l'objet de l'avenant N° 03/MEFDD/CAB du 27/10/2015 de l'UFA Ngombe.

4.3.2 Management objectives

L'objectif de l'aménagement forestier est détaillé dans le plan d'aménagement UFA à la section 4.3:

Les objectifs de la série de production sont :

- la production soutenue de bois d'œuvre ;
- le développement des industries locales en assurant la constance de leur approvisionnement en bois d'œuvre ;
- l'amélioration des revenus tirés par les différents partenaires impliqués dans la gestion forestière (Etat, société privée, etc).

Les objectifs de la série de conservation sont :

- assurer la pérennité d'essences forestières ;
- protéger les habitats de la faune sauvage et la flore ;
- préserver les paysages ;
- utiliser durablement les ressources naturelles.

Les objectifs de la série de protection sont :

- garantir la protection des espèces menacées de disparition et des espèces endémiques ;
- protéger les sols fragiles, les sources d'eau, les zones marécageuses, les mangroves, les zones humides, les berges ;
- protéger les zones à pentes escarpées ou sensibles à l'érosion ;
- protéger la diversité biologique, en particulier celle des écosystèmes particuliers.

Les objectifs spécifiques sont stipulés comme suit :

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

- exploiter et aménager les ressources forestières au profit des populations riveraines ;
- améliorer les systèmes de production agricole et agro-forestier pour le développement durable des économies des communautés rurales ;
- promouvoir et développer les forêts artificielles villageoises ;
- améliorer les connaissances et les aptitudes des populations riveraines ;
- lutter contre la pauvreté.

L'objectif de la série de recherche est d'améliorer les connaissances des ressources génétiques et biologiques afin de :

- développer les techniques d'utilisation rationnelle ;
- reconstituer les ressources renouvelables ;
- suivre la dynamique des ressources biologiques ;
- déterminer l'impact de l'activité humaine sur la faune, la flore, les sols, les eaux et les autres ressources naturelles.

4.3.3 Forest resources

Forest management

La gestion forestière est consignée dans un plan d'aménagement forestier précisant les objectifs à atteindre, les moyens de mise en œuvre et les modalités de gestion, la rédaction de ce Plan étant précédée de la réalisation des études de base portant sur les aspects écologiques, économiques et sociologiques » (article 24 du Decret n° 2002-437 du 31 décembre 2002). Les exploitations se font par assiettes de coupes. Le mode d'exploitation est une exploitation sélective à faible impacts avec extractions d'un nombre défini d'essences par hectares.

Ownership and use of land

L'UFA Ngombé, comme forêt de production, fait partie du domaine forestier privé de l'Etat, localisée dans la zone II (Sangha) du secteur forestier Nord. L'UFA Ngombé a été attribuée à la Société IFO (filiale Congolaise du Groupe DANZER) par la signature du contrat de Transformation Industrielle des Bois entre le Gouvernement Congolais et la Société IFO le 14 décembre 1999. Ce contrat fut converti le 23 décembre 2008 en convention d'aménagement et de transformation, n°5/MEF/CAB/DGEF. Article 41 de la Loi n° 33-2020 du 08 juillet portant Code forestier indique que dans les forêts du domaine privé de l'Etat, les plans d'aménagement peuvent reconnaître des droits d'usage dont ils indiquent la consistance et les conditions d'exercice. Dans ce cadre, les populations locales peuvent jouir des droits d'usage leur permettant de : récolter le bois de service [et les PFABO] nécessaires aux usages domestiques ; chasser, pêcher et récolter les produits dans les limites prévues par la loi ; établir des cultures ou des ruches et faire paître leur bétail ou récolter du fourrage.

Socio-economic conditions

L'interaction avec les communautés locales est bonne et leur participation à la gestion forestière est assurée par la signature de cahiers des charges et des réunions de consultation périodiques. Plusieurs projets volontaires sont développés par les différents concessionnaires pour contribuer au développement socio-économique des différentes localités impactées par le projet. L'économie locale est alimentée par la vente de produits agricoles issus de l'agriculture traditionnelle de subsistance.

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

Certains produits forestiers non ligneux sont collectés par les communautés locales ayant des champs à proximité des concessions pour la vente locale. Les communautés locales situées dans les concessions forestières incluses dans la zone du projet sont impliquées dans des activités de subsistance au sens large (agriculture, chasse, pêche, PFABO, lieux de culte coutumiers, lieux sacrés, anciens villages et anciennes plantations...) et chevauchent les limites de l'UFA. A noter que toutes ses activités sont réglementées au sein de l'UFA. L'organisation loge l'ensemble de son personnel et leurs familles dans la base-vie principale de Ngombé. L'entreprise dispose d'une base avancée au village Liouesso pour son personnel d'exploitation.

Forest composition

La forêt est découpée en séries d'aménagements : séries de production (801716 ha environ 69,1%) sur laquelle l'entreprise mène ses activités de récolte, la série de conservation (87955 ha environ 7,6%) constituée des zones humides le long des fleuves Sangha, Ebangui, Djoubou, Kandeko et Lengue , la série de protection (222024 ha environ 19,1%) constituée des forêts pionnières de régénération à Macaranga dans le sud l'UFA, des zones humides et les cours d'eau , et la série de Développement Communautaire (47 947 ha environ 4,1%) sur laquelle les populations riveraines soient autorisées à mener des activités notamment agricoles. La serie de recherche est transversale aux autres serie par conséquent le couvert forestier englobe l'ensemble décrit plus haut.

4.3.4 Control structures

Management structure and distribution of responsibilities

Le niveau supérieur a identifié la politique et les objectifs fondamentaux. Le niveau de responsabilité inférieur identifie la stratégie pour atteindre les objectifs. Tom Van Loon qui est le directeur de la durabilité assure la conception de la politique et les objectifs fondamentaux. Antoine couturier, le directeur de la certification et son équipe assure la mise en place des activités d'aménagement.

FMU structure

IFO ne gère qu'une UFA Ngombé.

Use of contractors

L'industrie Forestière de Ouessou utilise en son sein quatre sous-traitants exerçant dans différents secteurs de l'entreprise. Les sous-traitants sont les suivants :

- La SOMAC spécialisée dans le gardiennage des différents sites de L'unité forestière de gestion de Ngombé ;
- La COTRAF qui est une entreprise spécialisée dans les inventaires d'aménagement, la prospection et le suivi de l'exploitation ;
- La Congolaise des Prestations Générales qui une entreprise spécialisée dans la mise à disposition du personnel
- Le groupe BTP qui est une entreprise spécialisée dans la construction

Les sous-traitants exerçant à IFO sont des entreprises légales reconnu par le droit Congolais et qui détiennent la documentation légale requise.

Providing training

Plusieurs formations ont été donné par le titulaire du certificat parmi lesquelles :

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

- Formations en abattage contrôlé,
- Formation en conduite automobile et engins,
- Formation en maintenance
- Formation sur les mesures EFIR
- Formation premier secours et sapeurs-pompiers
- Formation sur les ressources humaines
- Formation sur l'ouverture des routes
- Entretien périodique des routes

4.3.5 Implementation of silvicultural and/or other management systems

Wood harvesting methods and equipment used.

Avant la récolte de bois, l'inventaire des forêts est réalisé et cartographié en détail (GPS) afin d'établir un plan de gestion forestière. Ce dernier représente la base pour un déroulement des récoltes respectueux d'un cycle de rotation sur 30 ans.

Rationale for Species Selection

La sélection des espèces est basée sur les inventaires d'aménagement réalisés au moment de l'élaboration du plan d'aménagement de l'UFA NGOMBE. La Méthode d'aménagement appliquée est celle par contenance avec indication des volumes. La durée de rotation, les DME-AME et la liste des essences « objectifs » ont été fixés de manière à garantir une reconstitution satisfaisante des peuplements forestiers exploitables sur la base des taux de reconstitution minimum exigés par l'Administration forestière. Les taux de reconstitution ont été calculés avec les paramètres de calcul et selon une méthode de simulation et fonction soit de la rotation, soit des Diamètres Minimum d'Exploitation (DME). Les paramètres de calcul (accroissement, mortalité, dégâts d'exploitation) sont issus de la bibliographie existante. Une liste d'essences aménagées a été dressée, regroupant les essences qui offrent des possibilités de production relativement importantes et/ou un potentiel commercial ou industriel intéressant à court ou moyen terme.

Road planning and construction

La planification du réseau routier veille à minimiser l'impact sur le système hydrologique (marécages, hydrographie, topographie) et sur des zones sensibles.

Les routes secondaires sont tracées après inventaire d'exploitation, par la Cellule Aménagement en fonction de la densité d'arbres exploitables et la distance optimale de débardage.

Les routes sont ouvertes le plus longtemps possible avant l'exploitation afin de permettre au sol de se stabiliser. La largeur des routes est minimale, tout en prenant en compte la nécessité d'un ensoleillement pour assurer un bon assèchement de la route après la pluie. La surface totale affectée par les routes peut être limitée par la réduction de la largeur totale de la route (emprise totale) et par une réduction de la déforestation par le bull. Ainsi, l'ensoleillement se fait au maximum par l'abattage des arbres à la scie à chaîne, l'utilisation du tracteur à chenilles sera ainsi réduite. Cet abattage sera limité aux arbres projetant de l'ombre sur la bande de roulement aux heures chaudes de la journée, en respectant les limitations maximales indiquées dans la loi (33 m maximum).

4.3.6 Maximum harvest volume for major commercial species

La durée de rotation (temps de passage entre deux coupes) ainsi que les Diamètres Minimums d'Exploitabilité (DME) fixés par l'aménagement et la liste des essences objectifs sont établis de manière à garantir une reconstitution satisfaisante des peuplements forestiers exploitables. Nous nous sommes fixés comme objectif l'obtention d'un taux de reconstitution minimum de 50% sur les effectifs de l'ensemble des essences objectifs. Le taux de reconstitution représente la proportion du nombre de tiges exploitables en 2ème rotation par rapport au nombre de tiges exploitables en 1ère rotation. Une liste d'essences aménagées a été dressée, regroupant les essences qui offrent des possibilités de production relativement importantes et/ou un potentiel commercial ou industriel intéressant à court, moyen ou long terme. Les essences aménagées ont été classées en 4 groupes :

- Groupe 1 : Essences objectifs. Ce sont les essences qui sont actuellement exploitées et on servies de base au calcul de la possibilité ;
- Groupe 2 à 4 : Essences de promotion avec une possibilité sur court, moyen et long terme respectivement pour les groupes 2, 3 et 4. Une durée de rotation de 30 ans a été fixée, qui garantit, avec les DMA fixés, un taux de reconstitution de 55% sur les effectifs des essences objectifs.
- Le DMA (Diamètre Minimum d'Aménagement) correspond au Diamètre à Hauteur de Poitrine (DHP) à partir duquel nous nous autorisons à couper un arbre en vue de le valoriser.
- Le Diamètre Minimum d'Exploitation a été augmenté pour la plupart des essences objectifs (Sapelli, Sipo, Wenge,...), de 10 à 20 cm afin de garantir un bon taux de reconstitution. Pour chaque essence, le DMA a été fixé en fonction d'une analyse approfondie de la reconstitution, des structures et de l'écologie.

Les possibilités maximales de récoltes des espèces commerciales majeures sont les suivantes :

Tableau 1 : Possibilités de récoltes sur l'UFA Ngombé (Source : Plan d'aménagement UFA Ngombé 2007-2036)

		Moyenne	Borne inférieure	Borne Supérieure
Essences Objectif	Groupe 1	258842 m3 /an	249 886	267 798
Essences promotionnelles	Groupe 2	178446 m3 /an	171 344	185 548
Essences promotionnelles	Groupe 3	799003 m3 /an	782 783	815 223
Essences promotionnelles	Groupe 4	588020 m3 /an	576 965	599 075
Total		1824311m3 /an		

4.3.7 Environmental protection

IFO a mis en place le document " ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE L'EXPLOITATION DE L'UFA NGOMBE" ainsi que différentes études écologiques et sociales annexes. Ces documents

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

expliquent comment IFO préservent l'environnement et atténuent les impacts liés aux activités forestières.

Afin de préserver les sols et les cours d'eau, à chaque franchissement de cours d'eau, l'organisation contrôle la qualité des ouvrages et franchissements, contrôle et planifie les démantèlements. Afin de protéger les espèces rares, menacées et protégées, l'entreprise a signé une convention de collaboration avec le PROGEP-PNOK sur la base duquel des patrouilles régulières sont réalisées afin de lutter contre les activités illégales. Des activités post-exploitation sont réalisées par l'équipe Diagnostic Post-Exploitation (DPE) et notamment la fermeture des routes d'exploitation pour fermer les accès à la forêt afin d'éviter le braconnage.

4.3.8 Management strategy for the identification and protection of rare, endangered and endangered species

IFO adhère à la Loi n° 003/ 91 du 23/4/91 sur la protection de l'environnement, Notamment article 18 : protection des espèces rares ou menacées de disparition (flore), et article 20 : interdiction de destruction/ mutilation/exportation des espèces protégées sauf pour des raisons scientifiques ou administratives. Les espèces rares, menacées et protégées sont identifiées et cartographiées. Une procédure de surveillance des forêts existe pour identifier les activités illégales dans l'ensemble de la concession forestière. Un protocole d'accord est signé avec l'administration forestière et le PROGEP-KNOP pour mener régulièrement des opérations de contrôle anti-braconnage dans l'UFA et ses environs.

4.3.9 Control procedures

Une équipe de monitoring des opérations d'exploitation et de l'application des règles EFIR, est mise en place dans la concession forestière de l'UFA Ngombé et permet de suivre la qualité des activités des exploitations. Un système documentaire avec des check-lists est mis en place et permet d'évaluer à la fois les opérateurs (avec possibilité de bonus : bonus qualité) et les opérations unitaires. Les résultats du suivi permettent de suivre la performance des activités dans la concession engagées dans le processus de certification.

5. Standards

The standard used for auditing is Gestion durable des forêts – Exigences NORM-001-2019-1 These standards are available on the website (<https://pafo-certification.org/pafo-bassin-du-congo/documents-pafo-bassin-du-congo>) .

It can also be provided by CUC upon request.

6. Evaluation process

6.1 Audit team and qualifications

Qualification	Isaac Youb	Lead Auditor
	Ingénieur Forestier. Expérience de plusieurs années (2016-2020) dans la mise en œuvre de la norme FSC /FM dans une entreprise forestière locale. Diplôme scientifique de la Haute école spécialisée Bernoise (BFH), Suisse, axé sur le secteur forestier. A passé la qualification pour devenir auditeur FSC Gestion durable et Chaîne de contrôle.	

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

	Elvis Nsoh Ndam	Auditor in Training
	Ingénieur Forestier: Bonne expérience dans la mise en place des politiques forestières au Cameroun et au Congo. Actuellement occupe le poste de Directeur des forêts dans un bureau d'étude spécialisée dans l'aménagement et la certification. Auditeur en Formation pour Control Union	
	James Schadenberg	Local Expert
	Ingénieur Forestier : Auditeur qualifié FSC en Gestion durable avec plusieurs années d'expérience dans les audits des compagnies forestières certifiées dans le bassin du Congo	
	Mariotte Likondo	Local Expert
	Sociologue, auditrice indépendant Système(AIS) -APV FLEGT (SOFRECO et OCA Global), elle a occupé le poste de responsable sociale dans différentes compagnie certifié au Congo, consultante en socio économie pour les ONGs basées au Congo. Mariotte jouie de plus de 10 d'expérience dans le secteur sociale du Congo. Elle parle également tous les dialectes locaux.	
	Gerben Stegeman	Expert Technique
	Directeur de la qualité de Control Union Certification	

6.2 Description of the audit (main audit-surveillance-renewal audit)

Used strategy

Le plan d'audit a été entièrement suivi ainsi que la méthodologie de l'ISO 19011 pour les audits. L'échantillon s'est concentré sur le système de documentation, les enregistrements et les exigences d'évaluation. Différentes situations ont été vérifiées sur les sites visités :

Les bureaux principaux de Ngombé ont été audités sur les exigences FSC du groupe.

- Ngombé
 - L'Assiette Annuelle de Coupe (AAC 2023) de l'UFA Ngombé a été visité pour évaluer les activités d'exploitation en cours et terminées. Durant ces visites, les travailleurs de IFO ont été interviewés.
 - Sept villages locaux ont été visités pour rencontrer les parties prenantes locales et vérifier la relation entre l'entreprise et les populations locales.
 - Les bureaux techniques et les bureaux administratifs ont été visités parmi lesquelles les autorités relevant de l'exploitation forestière, la caisse de pension ainsi que les ONGs sociales et environnementales
 - Les Forêt à hautes valeurs de Conservation (FHVC) ont été évalués pour jauger des mesures de protection mise en place

Par le biais de l'échantillonnage, la conformité à toutes les exigences de la norme visée a été évaluée.

Sampling system (applicable only for group forest management and several FMUs)

Il n'y a qu'une Unité Forestière D'aménagement nommée UFA Ngombé

Route Deviation from the audit plan and their reasons;

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

Date and time	Events	Site(s), Location	Present person
1/8/2024 09,00-09,30	Opening meeting	Technical offices in Ngombé	<i>General Managers, administrative offices managers, technical managers</i>
1/8/2024 09,30-18,00	General Managers, staff	Technical offices in Ngombé	<i>General Managers, administrative offices managers, technical managers</i>
1/9/2024 09,00-18,00	<i>Documental analysis</i>	Technical offices in Ngombé	General Managers, Certification manager <i>On site (Team A&B)</i>
1/10/2024 09,00-18,00	Visiting authorities (CNSS, Conseil departemental, Directeur du travail, Directeur de l'environnement, Directeur provincial de l'économie forestière, directeur des peuples autochtones, Procureur de la république, President ONG APVPS	Authorities	<i>Social mediator, staff On site (Team A)</i>
1/10/2024 09,00-18,00	-Visit Mechanic camp/repair station at entrance of UFP 4	Base camp/Garage	<i>Certification manager, operation manager (Team B)</i>
1/11/2024 09,00-18,00	Visiting villages	Villages	<i>Social mediator, staff On site (Team A)</i>
1/11/2024 09,00-18,00	the traceability test (1 hour) and discuss the waste issues and stakeholder complaint. -work on principle 6 and 7 focussing on wildlife/fauna but will gather also some information on other principles or criteria.	Office	<i>Certification manager, operation manager (Team B)</i>
1/12/2024 09,00-18,00	Visiting infirmery, school, revue documentaire, Analyse dossiers du personnel, échanges avec le DRH	On the field	<i>Social mediator, certification manager (Team A)</i>
1/12/2024 09,00-18,00	Field visit (in base camp) - USLAB ecoguards at concession entrance just of the main road (N2)	On the field	<i>Certification manager, operation manager (Team B)</i>
1/13/2024 09,00-18,00	Visite des HVCs	Forest	<i>Social mediator, staff On site (Team A)</i>
1/13/2024 09,00-18,00	Tour and visit to camp built for workers families	Site	<i>Certification manager, operation manager</i>

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

	(interviewed people present)		
1/14/2024 09,00-18,00	Documental analysis	On site	<i>Social mediator, certification manager (Team A)</i>
1/14/2024 09,00-18,00	tour of waste storage, documental analysis	On site	<i>Certification manager, operation manager (Team B)</i>
1/15/2024 09,00-15,00	reunion de la team d'audit, Revue documentaire	On site	<i>General manager, Certification manager Revue documentaire (Team A&B)</i>
1/15/2024 15,00-16,00	Réunion de cloture	On site	<i>General manager, Certification manager, staff</i>

Key Management Aspects Reviewed by the Audit Team

Site Type	Number of sites visited	Site Type	Number of sites visited
archaeological site and		Permanent monitoring site	2
Bridges/stream crossing	5	Allotted cutting area	1
Buffer zone	3	Landing	
Storage of chemicals	1	Forestry activities	
Clear/Clear felling	2	Recreational area	
P thinning	2	Coastal zone	
Completed felling	2	Road construction	3
Cultural/religious place	2	Sanitary cutting	3
P axial landing LK		Selective felling	2
Endangered species	1	Forest care	2
Erosion/steep slope	3	Skid / forward	1
Felling	3	Soil drainage	2
Historic site	3	Soil preparation	1
Illegal settlement(s)	1	RAM	1
Key biotope	2	Nursery	
Local/Indigenous Community	7	Weed control	
Logging camp	3	Wetlands	
Natural regeneration	1	Wildlife management	2
Natural reserve	1	Workshop	
Current timber harvest	3		

Additional methods used for evaluation

None

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

Total person-days spent on evaluation (= number of participating auditors X number of days spent preparing* and visiting the site**):

0 days for pre-evaluation or other preparatory work

1,5 days document and record review

1 day stakeholder interviews

5,5 days field work

*: including pre-assessment

**: excluding travel to the region and back

6.3 Stakeholder questions

Une première liste de parties intéressées a été établie et Control Union Certifications leur a envoyé une annonce publique par courrier électronique. Cette liste a également servi de base à l'équipe d'évaluation pour sélectionner les personnes à interviewer (en personne, par téléphone ou par courrier électronique). Une réunion publique a également été organisée.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des commentaires formulés par les parties prenantes lors d'entretiens et de commentaires spécifiques.

Criteria	Stakeholder comment	CUC response
1	Pas de commentaire négatif reçu	NA
2	Pas de commentaire négatif reçu	NA
3	Pas de commentaire négatif reçu	NA
4	Pas de commentaire négatif reçu	NA
5	Pas de commentaire négatif reçu	NA
6	Pas de commentaire négatif reçu	NA
7	Pas de commentaire négatif reçu (APVPS) - Membre du conseil de Concertation.	NA
8	Pas de commentaire négatif reçu	NA
9	Pas de commentaire négatif reçu	NA
10	Pas de commentaire négatif reçu	NA
11	Pas de commentaire négatif reçu	NA
12	Pas de commentaire négatif reçu	NA
13	Malgré, leur certification les règles de protection de l'environnement définie par Loi N°11/009/07/2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, sont respectés à moitié et nous vous présentons quelques images, des lieux de déjection des ordures ménagers ; de dépôt des pneus hors d'usage etc., Ceci va vous permettre d'en savoir plus. Pourquoi, pas organisé cette zone de déjection très loin du village ou en faire une zone d'activité maraîchère avec le triage des ordures, les mois qui suivent leur dépôt.	Chère partie prenantes, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cet audit de réévaluation en donnant votre avis sur la gestion forestière de IFO. Pour investiguer les aspects dont vous avez énumérez, nous avons formé une solide équipe d'audit avec des experts dans les questions gestion forestière, gestion environnementale et sociale. 1. Sur la protection de l'environnement, malgré les efforts déjà consenties par IFO pour améliorer la gestion des déchets, nous avons tout de même noté quelques insuffisances qui a amenée la team d'audit à émettre une DAC mineure (N° NC: 2023-04).

	Le constat est que les autres ordures à évacuer sont aussi stock d'une manière moins commode en attendant l'évacuation en lieu de recyclage, par exemple les filtres des moteurs hors d'usage, les huiles usées etc. Nous savons que le chryptogire et certains produits sont interdites pour le conditionnement et la protection des débités à l'export, cité les noms et posé leur la question en quel année ils ont utilisés tel ou tel autre produit pour la protection de la santé de leurs agents et du personnel dans le circuit d'évacuation du Bois. La Gestion des travailleurs actifs et devenu inactifs avant la retraite : La vie des travailleurs accidentés, est pris en charge très souvent à moitié ceux-ci, font recourt au tribunal, pour trouver gains de cause, pour les soins celui qui n'a pas des économies disparaît du séjour des vivants et pourtant, ils ont eu l'infirmité en contribuant à la production de l'entreprise (je cite abatteurs, chauffeurs, agents de la scieries, etc..). Enquête sur les anciens malades aux Tribunal de grande instance de Ouesso ou de Brazzaville, vous trouverez ce que IFO, cache du traitement infligé à ces travailleurs pendant ou quand ils sont devenus invalide. Pour la prise en charge des enfants et membre de la famille biologique du travailleur les infrastructures sont moins efficaces surplace dans le site de la Base vie et prise en charge à distance suscite tous les caprices du monde. Sur les règles d'exploitation proprement dite Les règles d'exploitation à impact réduit (EFIR), est observé avec les aides des eaux et forêts, qui les inflige les infractions pour les rappeler à l'ordre et corrigé, ce qui n'ont pas bien fait. Mais, ici, également des avancés sont en dent de scie, la protection des zones sensibles de la faune et le maintien de la biodiversité est faible, d'où la forêt sera marquée aux proximités des zones habitées en nombreuses parcours anthropisés par	2. En ce qui concerne la gestion des travailleurs, les investigations menées pendant l'audit nous ont permis de conclure que IFO assure une gestion adéquate des travailleurs actifs et devenu inactif. Nous avons consulté la CNSS départementale et aucun commentaire négatif à ce propos n'a été émis. Nous avons également interviewer le Directeur départemental du Travail sise a Ouesso et là encore aucun commentaire négatif n'a été relevé concernant cette aspect. L'équipe d'audit est allée voir au niveau du tribunal s'il y'avait des plaintes à l'endroit d'IFO. Pour cela nous avons sollicité une audience avec le Procureur de la république près du tribunal de grande instance de Ouesso avec compétence sur la Sangha. Durant l'interview, aucunes plaintes des actifs ou inactifs travailleurs à l'endroit d'IFO n'a été relevé, mais plutôt des commentaires positifs. Nous avons interrogé les travailleurs de manière confidentielle encore actifs sur le traitement qu'ils reçoivent en cas d'accidents, aucun commentaire négatif n'a été émis. Cependant, nous avons plutôt reçu une plainte de la CNSS des impayés des cotisations sociales des sous-traitants. Après triangulation, l'équipe d'audit a émis une Demande d'action correctives avec période de résolution de six mois (N° NC: 2023-05). 3. Sur les règles d'exploitation, L'équipe d'audit a visité les opérations d'exploitation en cours dans L'AAC 2023 de l'UFA Ngombé. Il ressort de cette visite une appréciation positive dans l'ensemble, IFO s'efforçant assez bien d'appliquer les règles environnementales dans l'aménagement de ces forets : - La protection des zones sensibles est assez respectée, les cours d'eau, les zones protégées sont marquées et évités lors de l'exploitation. - Sur l'exportation de grumes, IFO se plie à la réglementation en vigueur qui interdit l'exportation de grumes. Cependant, telles que le prévoit la loi, IFO peut solliciter des autorités compétente une dérogation spéciale pour l'export. Cette possibilité est laissée à leur appréciation.
--	---	--

	des prélèvements anarchiques et des entrées, moins organisés, même si les Unités de lutte anti-braconnage, y sont présentes. Sur l'exportation pourquoi l'adhésion à la politique de la transformation sur place pour zéro grume à l'export est faite avec résistance ? Les stockages des grumes, pourquoi, les scieries ne consomment ils pas régulièrement par année la quantité des grumes orientés aux quotas des débités. il y a des stocks de certains espèces qui ne sont pas épuisées obligatoirement. L'entretien des limites des UFA, est aussi moins surveillé, vue la croissance réguliers des végétaux en zone pluviale ? Et d'autre en sais pas, s'ils ont déjà fait l'objet d'ouverture en parlant de ceux qui sont vers l'UFA de la SIFCO. Mais, nous reconnaissons, que sur le point de la traçabilité à l'internet, l'Open Timber Portail, ils occupent une bonne place à 95% dans la clairette des pratiques d'exploitation mise à la disposition des écologistes, devant les acheteurs en plaçons les documents et obéissant à la règle de cet open portail Timber. Mais, pourquoi, ils n'actualisent pas cet, Open Timber portail of Treet, chaque nouvel an (en surtout janvier) ? Ils doivent placer les informations de l'UFG, ou UFP, où la coupe se réalise actuellement. Question de reboisement : En forêt naturelle sempervirente ou ombrophile la régénération et l'afforestation ne donnent pas des bons résultats, mais les savanes qu'ils ont dans l'UFA en descendant vers Brazzaville, ils sont dédiés à quelle activités ? Pourquoi pas expérimenté une méthode de régénération assisté pour les essences exploitables qui poussent dans les bretelles d'exploitation et dans les savanes sur terre ferme ? Les Séries de protection en zone ou l'exploitation et quasi ment impossible pourquoi ceux-ci ne font pas l'objet du contrôle pendant les inspections et	- Pour les autres points énumérés dans votre commentaire, l'équipe d'audit n'a pas trouvé de déviations de la part en ce qui concerne le stockage de grumes, le reboisement qui nous semble être une suggestion, l'entretien des limites qui est bien suivi avec un système de tracabilité bien en place et enfin les séries de protection qui font l'objet d'un contrôle régulier. Il faut noter à ce propos que IFO a signé une convention avec le PROGEPP KNOCK pour la mise à disposition des écogardes pour la surveillance des zones sensibles, zones de protection et zones de conservation au sein de l'UFA et en dehors.
--	--	--

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

	qu'est-ce qu'ils appliquent présentement dans ceux-ci, car ils font déjà des études sur les hautes valeurs de conservation en exploitation forestière. Enfin, je ne colore pas en noire les efforts de l'entreprise, mais les rappels tous ceux-ci en plainte pour qu'il aille de l'avant pour des lendemains meilleurs en exploitation forestière, mais aussi de la quiétude aux concessionnaires, à l'exploitation durable, en protection de l'environnement, à la contribution sur la lutte contre le changement climatique et le bien-être social des travailleurs, aux riverains. Ceci-tiré de mon expérience, ayant fait des inspections dans la zone pour l'application et le respect de la Loi forestière en république du Congo.	
14	Un sous-traitant de IFO a une dette de plus de 60 M à la CNSS au titre des non-paiements de cotisations sociales CNSS de l'année 2022.	Après triangulation, il s'avère que la dette à la CNSS est avérée. Une non-conformité mineure a été émise car la Compagnie a pu démontrer que cette dette du sous-traitant a échappé à son contrôle (N° NC: 2023-05). Une procédure de monitoring des sous-traitants est en vigueur. De plus, la compagnie a démontré aux auditeurs qu'un checking de la légalité des sous-traitants est fait régulièrement. Les preuves suivantes ont été consulté : - Courrier ref 0284 /IFO/DG/DESC/HSE-23 du 08 Aout 2023, objet => Mise en conformité documentaire SOMAC - Courrier ref 0413/IFO/DG/HSE-23 du 23 Novembre 2023, objet => Mise en conformité documentaire SOMAC - Courrier ref 0412/IFO/DG/HSE-23 du 23 Novembre 2023, objet => Mise en conformité documentaire COTRAF - Courrier ref 0286/IFO/DG/HSE-23 du 08 Aout 2023, objet => Mise en conformité documentaire COTRAF - Engagement du Loueur au respect de Gestion Forestière Durable - Procédure de Suivi et Evaluation des Sous-traitants V3 of 10 April 2019

		L'analyse de toutes ses preuves a permis d'émettre une non-conformité mineure avec une période de résolution de 6 mois
15	In the past, we sent our concerns about how well IFO is respecting the rights of the Pygmy and Bantu people in their concession to the auditors. A couple of years ago, IFO got a CAR since they had problems with the aggressions of the eco-guards. We were happy to note improvements by the company following our concerns. Since currently we don't have direct contacts to the local communities, we have no concrete complaints, however we would love to hand you over our expectations in order to see a good audit of the relation of IFO especial with the Pygmy populations. So I would see you comments/ explications and hope to see some issues reflected als in the public summary report that will be result of your reevaluation. So my questions to you respectively to the audit: - Is someone of your team well experienced in the rights of indigenous peoples and the UN Declaration of the Rights of Indigenous peoples and how to assess a company's behaviour in this manner? - Will you visit several Pygmy communities in order to get a view onsite? - Is there a way to meet with them without any pressure (they might be already intimidated when you arrive with a car and if you are accompanied by people of the company)? How will you deal with the language (you might rely on support from the company) and in the same time to get best independence from the company without any intimidation? - Will you analyse the behaviour of the eco-guards and have possibilities to speak to the local communities in order to get a true picture of the relationship between the eco-guards and the communities? - how will you asses whether the local community gave their FPIC freely and informed and whether they know that they have the right to say no? - will you be able to check the benefits that the company provide to the communities affected by logging, and in general the services that local communities get even if they are not in	1-Dear stakeholders, thank you for your interest in this re-evaluation audit by giving your opinion on IFO's relations with the villages. To investigate the social aspects during this audit, we have recruited to the team a social Expert from Congo with more than 10 years of expertise in social and economic aspects in the Republic of Congo. Her CV is attached. She has worked for certified companies such as CIB, as well as being a consultant for NGOs such as WCS, Forest neutral congo and terea. Thanks to this expertise, she is now an independent auditor of the AIS -APV FLEGT system (SOFRECO and OCA Global). The social expert also speaks the local dialect which made the discussion with the local communities and indigenous people easier. 2- The Ngombé FMU includes around 85 villages affected by IFO's activities. There are no Pygmy villages in their own right, but rather a mixture of Pygmy communities with other local communities. During the audit, we chose the communities to visit based on the allowable annual cut (AAC 2022 and 2023) and the Local developement Fund (FDL) account projects carried out. We therefore chose 7 villages to visit, including Moyoye, DVD, NGOMBE, NDOMBI, MOKOKO, IBONGA AND MEKOME. 3- The interviews were conducted between the auditors and the indigenous people of these villages in the local language and in private, i.e. without the presence of IFO company managers. The interviews were conducted both in groups and, in some cases, individually. The local communities and indigenous peoples were asked about their relationship with IFO, the implementation of the FPIC process, the projects implemented by IFO as a result of the local development fund, the services that the local communities receive even though they are not involved in the exploitation cycle, and the extent to which the local communities are satisfied with them, their relationship with the IFO social

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

	the logging cycle, and how satisfied the local communities are with that? - will you also have a careful look at the credibility of the social team of IFO - if they treat all local communities including Pygmy communities without any preconception and paternalistic approach?	team, and their relationship with the eco-guards. It is clear from these interviews that relations between IFO and the communities visited are quite excellent. No complaints were received from either the village communities or the indigenous peoples. FPIC is set up in consultation with the villages and when a disagreement arises, the 2 parties find common ground. The projects resulting from the LDF are implemented and regularly monitored by IFO and the communities. The audit team also noted good relations between the IFO social team and the villages. No complaints were made by the villages to the social team. The audit team visited a number of projects set up by IFO in the villages and we noted that the local communities were very supportive of these projects. We visited High Conservation Values 5 and 6 (old villages, trees with medicinal virtues, trees protected by the communities) of the AAC 2023 and interviewed the indigenous peoples. Here again, no problems were raised by the villages. The protection process is well respected by IFO. We noted that the communities in the Ngombé FMU are fairly involved in forest management. We visited the authorities in the Sangha region: - The president of the indigenous peoples => No negative comments - The President of the Departmental Council and also Coordinator of the FDL => No negative comments -The Departmental Director of Forests => No negative comments - The public prosecutor at the Ouesso tribunal de grande instance => No negative comment On the basis of the above, it seemed logical to us not to issue a DAC as IFO maintains good relations with the communities and local authorities.
--	--	---

6.4 Overview of the checked requirements

PAFC Criteria		Audit: Year/Main Surveillance number	audit/ audit	NC raised/ NC elevate	Indicators evaluated/ Indicatori valutati

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

[illegible]

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

[illegible]

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

- ☐ it does not result in a fundamental failure to achieve the objective of the relevant PAFC criterion or other applicable certification requirement.

Minor non-compliances do not preclude the issuance of a certificate, but they must be corrected within one (1) year.

Major Non Conformity:

A non conformity is considered major if, by itself or in combination with other nonconformities, it leads or can lead to a fundamental failure:

- ☐ to achieve the goal of the relevant requirement of the relevant MTCS criterion, or
- ☐ in a significant part of the applied control system.

The cumulative impact of a number of minor nonconformities can represent a fundamental failure or complete system failure and thus constitute a major nonconformity.

Fundamental failure is indicated by a nonconformity that:

- ☐ continues for a long period of time or
- ☐ repeated either systematically or
- ☐ affects a wide area and/or causes significant damage, or
- ☐ indicated by the absence or complete failure of the system, or
- ☐ is not corrected or does not respond properly on the part of the client after detection.

Major non-compliances are considered preconditions in the main audit and therefore must be corrected **before** the certificate is issued or reissued.

Major Non conformity shall be closed in a maximum time of three (3) months by one additional on site audit. Only in justified and documented circumstances (ex where the root causes are linked to a documental gap) the major NC in surveillance can be closed by administrative monitoring.

The occurrence of **five (5) or more major nonconformities** during a single surveillance audit shall be considered as a complete failure in the certificate holder's management system and in these cases the certificate shall be suspended.

Nonconformities (NCs) identified during the Stage 2 assessment are listed below. In the event that the client has provided sufficient evidence during the audit process (i.e., prior to the decision to certify), the NC status is set to closed. In all other cases, the NC must be closed within the specified time limits.

7.1.1 Overview of nonconformities identified in the previous assessment

The following is an overview of the actions taken by the client/certificate holder to correct any NCs identified during previous assessments or subsequently that have remained open since the last audit. All NCs identified in previous assessments or subsequently closed earlier can be found in previous assessment reports.

For each NC, a description of its current state is given. In the event that a minor non-compliance was not resolved within a given period of time (i.e., the certificate holder either did not comply or partially complied with a Corrective Action Request - CAR), it was upgraded to a major non-compliance. If a major outstanding issue is not resolved within the specified timeframe, the certificate will be suspended.

No. NC: 20XX-XX	Indicator:	Category: ☒ Major ☐ Minor
-----------------	------------	--

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

Date:	Correction time: ☒ Before issue the certification ☐ 3 months ☐ 12 months
Description indicator: Not applicable since it is the main audit	
Description inconsistencies:	
Corrective Action Request: It must be ensured that this non-conforming situation is corrected and corrective actions have been taken for the causes of this non-conforming situation to minimize recurrence [in exceptional cases additional text may be added to this CAR, provided that the advice is not given]	
Evidence obtained and analysis of corrections and corrective actions envisaged for NC closure:	
Analysis reasons:	
Extent analysis:	
Correction:	
Corrective and preventive actions:	
Verified documents:	
Grade suggestions:	
Status: OPEN	

7.1.2 Non-conformities identified during the ongoing assessment

The Nonconformities (NCs) identified during this Surveillance Evaluation are listed below. In the event that the client provided sufficient evidence during the audit process (i.e., before the report was closed), the NC status set to closed. In all other cases, the NC must be closed within the specified time limits.

Each element (indicator) of the Standard is evaluated using a checklist. See the attached checklist (Annex 1, confidential) for details.

N° NC: 2024 -01	Indicator : 9.1.7	Category: ☐ Major ☒ Minor
Date of found: 15/01/2024	Correction time: ☐ Before issue the certification ☐ 3 months ☒ 06 months	
Description indicator: Il doit exister au sein de l'organisation, un mécanisme permettant de s'assurer que les conditions d'emploi des travailleurs en sous-traitance respectent la législation et la réglementation applicables et les exigences des conventions fondamentales de l'OIT. Des répercussions doivent être prévues en cas de non-respect.		
Description inconsistencies: Il apparaît qu'IFO a 4 sous-traitants et que l'un de ses sous-traitants nommé « La Congolaise des Prestation Générales » a une dette de 60 millions envers la CNSS datant de paiements effectués en 2022. La société n'a pas été en mesure de démontrer le paiement de cette dette par son sous-traitant, ni même un moratoire sur le paiement signé avec la CNSS. La non-conformité soulevée est mineure car la Compagnie a pu démontrer que cette dette du sous-traitant a échappé à son contrôle.		

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

Une procédure de monitoring des sous-traitants est en vigueur. De plus, la compagnie a démontré aux auditeurs qu'un checking de la légalité des sous-traitants est fait régulièrement. Les preuves suivantes ont été consulté : - Courrier ref 0284 /IFO/DG/DESC/HSE-23 du 08 Aout 2023, objet => Mise en conformité documentaire SOMAC

- Courrier ref 0413/IFO/DG/HSE-23 du 23 Novembre 2023, objet => Mise en conformité documentaire SOMAC

- Courrier ref 0412/IFO/DG/HSE-23 du 23 Novembre 2023, objet => Mise en conformité documentaire COTRAF

- Courrier ref 0286/IFO/DG/HSE-23 du 08 Aout 2023, objet => Mise en conformité documentaire COTRAF

- Engagement du Loueur au respect de Gestion Forestière Durable

- Procédure de Suivi et Evaluation des Sous-traitants V3 of 10 April 2019 L'analyse de toutes ses preuves a permis d'émettre une non-conformité mineure avec une période de résolution de 6 mois.

Corrective Action Request: It must be ensured that this non-conforming situation is corrected and corrective actions have been taken for the causes of this non-conforming situation to minimize recurrence [in exceptional cases additional text may be added to this CAR, provided that advice is given]

Evidence obtained and analysis of corrections and corrective actions envisaged for NC closure:**Analysis reasons:****Extent analysis:****Fix:****Corrective and preventive actions:****Verified documents:****Grade suggestions:****Status:** OPEN

N° NC: 2024 -02

Indicator : 7.2.6**Category:**☐ Major ☒ Minor**Date of found:**

15/01/2024

Correction time:☐ Before issue the certification☐ 3 months☒ 12 months**Description indicator:**

Des mesures préventives et correctives permettant de limiter les déversements accidentels et les risques de pollution par les huiles, les hydrocarbures et autres produits chimiques doivent être établies et mises en œuvre. Une procédure d'urgence en cas de déversement accidentel est disponible et mise en œuvre.

Description inconsistencies :

Durant la visite du chantier, les auditeurs se sont arrêtés sur la RP1 où est garée la citerne ainsi que la cellule de dépannage de véhicules. Il a été constaté que des déversements accidentels de gasoil ont lieu sans que des mesures de réparation soient systématiquement mise en place. L'interview d'un travailleur présent sur place a révélé que c'est lors du transfert de carburant de la citerne à un véhicule qu'il y a des déversements sur le sol. L'auditeur a vérifié que la compagnie a bien une procédure de gestion des déversements accidentels. De plus, l'auditeur a observé qu'il y a un sac de sciure de bois gardé à côté de la citerne et selon les explications du travailleur, en cas de déversements accidentel, cela est nettoyé systématiquement. L'auditeur a donc émis une Non-conformité mineure, interprétant ce cas comme étant une erreur technique des travailleurs et non comme quelque chose de systématique.

Corrective Action Request: It must be ensured that this non-conforming situation is corrected and corrective actions have been taken for the causes of this non-conforming situation to minimize recurrence [in exceptional cases additional text may be added to this CAR, provided that advice is given]

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

Evidence obtained and analysis of corrections and corrective actions envisaged for NC closure:	
Analysis reasons:	
Extent analysis:	
Fix:	
Corrective and preventive actions:	
Verified documents:	
Grade suggestions:	
Status: OPEN	

N° NC: 2024-03	Indicator : 9.2.7	Category: ☐ Major ☒ Minor
Date of found: 15/01/2024	Correction time: ☐ Before issue the certification ☐ 3 months ☒ 12 months	
Description indicator: Conformément à l'analyse des risques professionnels du 9.2.2, les équipements de protection individuels adaptés à la tâche exécutée doivent être disponibles et effectivement portés par les travailleurs et les travailleurs en sous-traitance. L'organisation doit disposer d'un stock minimum et permanent d'EPI permettant un renouvellement régulier, dès que nécessaire.		
Description inconsistencies: Lors de la visite des Hautes valeur de conservation dans l'AAC 2023, il a été observé que 2 travailleurs de IFO exerçant dans le département social ne portaient pas les équipements de protection individuel alors que le port des ceux-ci sont une obligation conformément à l'analyse de risques. Une non-conformité mineure été émise car il cette observation ne s'est fait que sur 2 travailleurs de la compagnie, le reste des travailleurs portant leurs EPI durant l'audit. En outre, des recherches supplémentaires ont montré que la compagnie dispose d'une analyse de risque bien documentée, le stock des EPI est assez fourni pour garantir une distribution régulière et les travailleurs interrogés ont admis recevoir 2 fois/an des EPI en fonction de leur poste de travail.		
Corrective Action Request: It must be ensured that this non-conforming situation is corrected and corrective actions have been taken for the causes of this non-conforming situation to minimize recurrence [in exceptional cases additional text may be added to this CAR, provided that advice is given]		
Evidence obtained and analysis of corrections and corrective actions envisaged for NC closure:		
Analysis reasons:		
Extent analysis:		
Fix:		
Corrective and preventive actions:		
Verified documents:		
Grade suggestions:		
Status: OPEN		

7.2 Observations

Observations:

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

Early stages of a problem that are not in themselves a nonconformity, but which, in the auditor's opinion, may lead to a future nonconformity if the client does not correct them. Thus, an observation refers to a warning signal about a particular problem, which, if left unaddressed, may turn into a nonconformity in the future.

Observation No.: XXXX-X	Indicator:
Date:	
Description of observation:	

7.3 Issues that are difficult to assess

None

7.4 Complaints

This section describes how to handle and resolve any complaints filed by interested parties with the certificate holder or CUC.

Complaint	NA
Complaint evaluation	NA
Output	NA

Complaint	NA
Complaint evaluation	NA
Output	NA

8. Proposal for certification

8.1 Application

The forest management system, procedures and methods of INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO have been assessed by the CUC in accordance with the standards described in chapter 5 of this summary. According to the lead auditor:

IN THE EVENT OF INITIAL AND RE-CERTIFICATION AUDIT

☒ INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO meets the certification requirements (all major NCs are closed), the scope of certification is coherent with Company's activity, the objectives of audit were achieved and internal audit and management review process are properly implemented. Based on this (re) certification is approved.

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

☐ "[CLICK HERE AND TYPE FULL NAME CLIENT]" DOES NOT meet certification requirements (all major NCs are not closed) and (re)certification is not approved.

WHEN CARRYING OUT A SURVEILLANCE AUDIT

☐ The organization consistently meets certification requirements (all NCs are closed) and the certificate must be maintained . The scope of certification is coherent with Company's activity, the objectives of audit were achieved and internal audit and management review process are properly implemented. Based on this (re) certification is approved.

☐ The organization meets the certification requirements and the certificate must be maintained provided that open NCs as specified in this report close within the specified timeframes.

☐ The organization IS NOT in conformity with the standard and the certification should be suspended

All audit:

the internal audit and management review process;

8.2 Conditions for certification

Once certified INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO, it will be audited at least once a year to ensure that it continues to comply with all applicable certification requirements. INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO will also be required to complete all corrective actions (if applicable) within the specified timeframes as outlined in Section 7.1.

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

9. Tracking, traceability and identification of products

Not applicable

10. Implementation Agreement

I, the undersigned, as the legal representative of the Certificate Holder, agree with the contents of this report.

Comments:

Name and signature of authorized representative:

Position:

Date of:

Please return a signed copy of this (page) report by mail to CUC. If we do not receive it within one month after sending the report, we consider it approved.

Number Report : 898195SGLS.FM.CUCRPT-15/01/2024

Annex I: Checklist used for annual surveillance (confidential) see PAFCCB CHECKLIST V1.0